

Genre du véhicule Chariot de travail (véhicule spécial) *)	Marque de fabrication FUCHS	Type F 712 M	Fiche d'homologation N° CH 5265 08
--	--------------------------------	-----------------	---------------------------------------

Constructeur Johannes FUCHS KG Ditsingen Bad Schönborn (D)
 Identification "F 712 M" sur la plaquette du constructeur

Plaquette constr. à droite, à l'avant latéralement sur le longeron, derrière l'essieu
 N° du châssis à droite, à l'avant latéralement sur le longeron, au-dessus de l'essieu
 Ident. du moteur "F 3 L 912"
 Importateur princ. à droite, latéralement sur le bloc, plaquette rivée
 Véhicule homologué Kässlin AG Baumaschinen 6854 Siebnen
 2 212 200 104 Signes fixes dans code du type F 712 M

Chassis
 Nombre d'essieux 2 Nombre de roues 8
 Direction hydrostatique avec assistance hydraulique
 Transmission hydrostatique + boîte mécanique intermédiaire
 Nombre de vitesses 2 + 2 Entraînement toutes roues
 Frein de service hydraulique, 1 circuit, à expansion interne, sur toutes les roues
 Frein auxiliaire (entraînement hydrostatique combiné avec frein à ressort, hydraulique, progressif, à expansion interne sur les roues AR; pression par air comprimé destiné au fonctionnement de l'excavatrice; libération mécanique par manivelle au cylindre)
 Frein d'arrêt
 Ralentisseur
 Contrôle 2 circ.

Moteur
 Marque DEUTZ Type F 3 L 912
 Construction en ligne Temps 4
 Carburant D Position arrière
 Refroidiss. air Nombre cylindr. 3
 Alésage 100 Course 120
 Cylindrée 2826 CV-impôt 14,39
 Puissance en CV 54 DIN à 1/min 2500
 Bruit 85 dB/A à 1/min 2500
 Silencieux 1 = 300 x 231 x 121 mm
 Mesure des gaz Bacharach 3,0 / noirçissement 1,6 à 2375 t/m
 Déparasitage =

Carrosserie excavatrice
 Nombre de portes 1 Indic. vit. -
 Ceintures sécurité - Rétroviseur de chaque côté **)
 Cnls 1 = 380x170x200mm Attelage AV = timon amovible
 Antivol -
 Nombre de places t 1 av centre ar /
 Dimensions int. ext.
 Longueur 6570 Empattements 2250 / /
 Largeur 2500 / /
 Hauteur 4000 Voie av 1920 ar 1920
 Porte à faux lat. Voies av - ar -
 av 2750 ar -
 ar 1570 Braquage g 13500 d 13500
 Distance volant - vers l'avant du véhicule 3650 *)

Poids
 avant arrière total
 Poids à vide 7500 7500 15000
 Charge utile (poids effectif avec l'équipement le plus lourd)
 Poids total 15000
 Garantie febr. 15300
 Dimens. pneus 9,00 - 20 9,00 - 20 (Variantes +)
 Ply / bar 14 / 6,75 14 / 6,75 voir
 Charge 12420 12420 remarques)
 pour V max 25 25
 Garantie poids remorquable avec frein
 Garantie poids remorquable sans frein
 Garantie poids de l'ensemble
 Poids remorquable testé
 Vitesse maximale selon le constructeur 20 km/h
 Vitesse maximale testée 17 km/h

Équipement §)			
Feux de route	M	(E)	
Feux de croisement	A	(E)	
Feux de position	R-S1	(E)	
Feux rouges	R-S1	(E)	
Feux stop	R-S1	(E)	
Clignoteurs	av 1	(E)	K 12642 ar 2a (E)
Catadioptrés	av		I (E)
Feux de gabarit	av A (E) sur bras	AV= A (E)	ar A (E)
Feux complément.	2 lampes de travail à l'avant		
Eclairage plaque	1 balais		
Essuie-glace	HELLA el 20005 sans/lave-glace		
Avertisseurs	ou d'autres modèles homologués		

Indications pour le permis de circulation

Genre du véhicule	Chariot de travail (véhicule spécial) *		
Marque et type	FUCHS	F 712 H	
Homologation N°	CH	5265 08	
Carrosserie	excavatrice		
Places	total 1	avant	
Poids à vide	15000	Carburant	D
Charge utile		CV-impôt	14,39
Poids total	15000	Cylindrée	2826

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

Genre du véhicule : immatriculation comme remorque de travail, voir FM CH 9267 06.

- *) Véhicule spécial : distance volant - vers l'avant du véhicule 3650 mm.
- ***) Rayon de visibilité de 12 m : est partiellement limité vers l'avant à droite par le bras de l'excavatrice; un miroir complémentaire à droite vers l'avant est obligatoire (300 cm²).
- +) Frein d'arrêt : un dispositif de libération de secours dans la cabine n'est pas obligatoire vu que le circuit hydraulique du frein de service peut être bloqué.
- ++) Variante de pneus : 8.25 - 20 14 PR 10400 (6,75) V-max. 25 km/h voies inchangées.
- §) Équipement : l'emplacement des clignoteurs AV latéraux est admis pour raisons techniques.

A noter dans le permis de circulation:

- (104) - des miroirs rétroviseurs permettant d'observer sur les côtés sont obligatoires;
- (125) - autorisation spéciale obligatoire;
- (137) - de nuit et lorsque les conditions atmosphériques l'exigent: feu de gabarit exigé à l'avant sur la flèche;
- (141) - le conducteur doit être porteur du manuel de service du constructeur:
position de transport du cylindre de levage, hauteur admise 4000 mm;
levier de commande de l'hydraulique assuré;
l'étrésillon dans le 3e trou depuis le haut, l'appui dans le trou avant;
la tourelle assurée par une cheville;
le frein à ressort en position "automobile";
câble de sécurité entre le porteur et le manche;
- (140) - la lame niveleuse et les béquilles doivent être relevées et assurées;

Lieu et date de l'homologation - les feux prescrits doivent être montés.

Homologation fédérale des types de véhicules

Bad Schönborn, 20.-23.12.76

Fiche d'homologation valable pour les véhicules importés avant le 01.10.77

Chariot de travail
(Véhicule spécial)

F U C H S

F 7 1 2 M

CH 5265 08

F I C H E C O M P L E M E N T A I R E I

Complément du 14.07.77 à Siebnen - Br

Mesures du bruit selon l'OCE :

avec le véhicule en marche : V-max., sans palier, iA 6,57 = 83 dB/A

à proximité de l'échappement : 95 dB/A au régime de 2500 t/min.